

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°8 du 15 février 2013

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2012-1198

portant création du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (rectificatif).

Du 30 octobre 2012

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

DÉCRET N° 2012-1198 portant création du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (rectificatif).

Du 30 octobre 2012

NOR P R M X 1 2 3 8 1 0 4 Z

Texte modifié :

Décret n° 2012-1198 du 30 octobre 2012 (JO n° 254 du 31 octobre 2012, texte n° 2 ; signalé au BOC 7/2013 ; BOEM 105.4.2.4, 161.1.1).

Référence de publication : JO n° 256 du 3 novembre 2012, texte n° 2 ; signalé au BOC 8/2013.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 octobre 2012, édition électronique, texte n° 2, article 5. (5°) :

Au lieu de : « Le secrétariat du conseil est assuré par le directeur des systèmes d'information et de communication. »,

Lire : « Le secrétariat du conseil est assuré par le directeur interministériel des systèmes d'information et de communication. ».